

# PACK RELANCE ÎLE-DE-FRANCE

**Vous une êtes une PME ou une ETI francilienne du secteur industriel ou de l'événementiel ? Pour relancer votre activité, la Région Île-de-France vous propose de bénéficier gratuitement d'un accompagnement dans la sécurisation et le lancement de votre stratégie de développement.**



## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

- Accompagner l'entreprise dans la définition de son projet de développement stratégique en Île-de France,
- Permettre à l'entreprise de lancer rapidement et efficacement ses projets stratégiques :
  - Diversification de son activité (acquisition de nouveaux clients, internationalisation),
  - Sécurisation de ses approvisionnements (optimisation des coûts, diminution des risques de rupture d'approvisionnement).



## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les PME et les ETI franciliennes qui ont subi un arrêt ou une baisse d'activité du fait de la crise sanitaire et économique.

Sont éligibles les entreprises répondant aux critères suivants :

- Avoir une activité industrielle (ex : secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, de l'agroalimentaire et de la santé) ou une activité de l'événementiel,
- Avoir son siège ou un établissement en Île-de-France et justifier d'une activité productive sur le territoire régional,
- Être une PME ou un ETI de moins de 5 000 salariés avec un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 Md €.



## QUELLE EST LA NATURE DE L'AIDE ?

Il s'agit d'un apport d'expertise, par la mise à disposition de consultants issus des cabinets PwC et ADIT, dont l'objectif est de définir (avec l'entreprise) un plan d'actions permettant de réaliser un projet de relance. Cet accompagnement comprend deux phases :

- Un diagnostic stratégique du projet de l'entreprise, afin notamment d'en évaluer la faisabilité,
- Un accompagnement à la mise en œuvre du projet stratégique :
- Analyse approfondie du projet (diversification, sécurisation des approvisionnements, création d'activité),
- Identification de fournisseurs, de typologies de marchés ou de clients à prioriser.

Le coût est entièrement pris en charge par la Région.



## QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

- Les entreprises peuvent candidater au Pack Relance Île-de-France en remplissant un formulaire disponible à l'adresse suivante : [www.iledefrance.fr/pack-relance-ile-de-france](http://www.iledefrance.fr/pack-relance-ile-de-france)

La sélection des entreprises se fait au fil de l'eau par la Région.

- Les entreprises seront recontactées dans un délai d'un mois après le dépôt de leur candidature.
- Les entreprises sont informées dès validation de leur demande.
- L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 2021.



**CONTACT**

[packrelance@iledefrance.fr](mailto:packrelance@iledefrance.fr)

**Plus d'information sur :**

[www.iledefrance.fr/pack-relance-ile-de-france](http://www.iledefrance.fr/pack-relance-ile-de-france)